Rémunération

Qui a le droit de recevoir une rémunération ?

Seuls les artistes, professionnels ou non, peuvent avoir le droit d'être rémunérés par LinkArts. La demande de versement se fait au sein du Service, dans la section « Mon compte » puis « Rémunération ». La demande n'est possible que dans les conditions suivantes :

- Votre compte a au moins 3 mois d'existence,
- Les revenus que vous avez générés s'élèvent à plus de 70 euros,
- L'entité fournissant le site n'a pas déclaré faillite avant la demande de votre versement.

Votre demande sera ensuite traitée dans un délai n'excédant pas les 3 mois, sauf si l'entité vous fournissant le site déclare faillite durant la période de votre demande de versement ou que votre profil a été suspendu durant cette période. En cas de manquement de la part du site vous pouvez alors faire appel auprès de l'entité fournissant le site. Si cela est dû à une erreur technique ou un manque de vigilance de la part d'un de nos employés, votre demande sera traitée dans un délai de 1 mois maximum, si le site ne déclare pas faillite durant ce mois ou que votre compte n'a pas été suspendu durant ce mois. Une fois passé ces délais vous pourrez porter plainte.

Calcul des gains

Les gains générés par les artistes membres de LinkArts sont générés de plusieurs façons, selon que vous êtes indépendant ou membre d'un groupe d'artistes au sein de LinkArts. Si votre compte n'est affilié à aucun groupe, vos gains sont générés des 2 manières suivantes :

- Selon votre rang au sein des « Tendances » quotidiennes et selon votre nombre d'abonnés. Ces gains sont consultables au sein du Service.
- Selon votre rang au sein des « Coups de cœur » si votre compte a moins de 6 mois d'âge.

Si vous faites partie d'un groupe d'artistes, vos gains sont d'abord générés des 2 façons précédentes puis générés selon les 2 façons suivante :

- Selon le rang du groupe auquel vous êtes rattaché au sein des « Tendances » quotidiennes et selon le nombre d'abonnés de ce groupe. Une part de ces gains vous est alors ajouté à vos gains totaux personnels selon votre part au sein du groupe. Les gains sont consultables au sein du Service.
- Selon votre rang du groupe auquel vous êtes rattaché au sein des « Coups de cœur » si le compte a moins de 6 mois d'âge. Une part de ces gains vous est alors ajouté à vos gains totaux personnels selon votre part au sein du groupe. Les gains sont consultables au sein du Service

Votre contenu et votre conduite

Mise en ligne de Contenu

Si vous avez un compte LinkArts, vous pouvez mettre du Contenu en ligne via le Service. Vous pouvez utiliser ledit Contenu pour faire la promotion de votre entreprise ou activité artistique. Si vous faites le choix de mettre du Contenu en ligne, vous ne devez pas soumettre au Service des Contenus qui ne respectent pas le présent Contrat ou qui enfreignent la loi. Par exemple, le Contenu que vous soumettez ne doit pas inclure la propriété intellectuelle d'un tiers (par exemple, des éléments protégés par le droit d'auteur), à moins que vous n'ayez l'autorisation expresse de ce tiers ou que vous ne bénéficiiez de toute autre autorisation légale de le faire. Vous êtes légalement responsable du Contenu que vous soumettez au Service. Il se peut que nous utilisions des systèmes automatisés afin d'analyser votre Contenu. Ces systèmes nous aident à détecter les abus ou violations, tels que les spams, les logiciels malveillants ou les contenus illégaux.

Les droits que vous concédez

Vous conservez tous les droits de propriété sur votre Contenu. Ce qui est à vous reste à vous. Cependant, nous requérons de vous que vous concédiez certains droits à LinkArts et aux autres utilisateurs du Service, comme décrit ci-dessous.

Accord de licence à LinkArts

En soumettant du Contenu au Service, vous concédez à LinkArts une licence pour le monde entier, non exclusive, libre de droits, transférable et cessible d'utiliser ce Contenu, le droit de le reproduire, l'héberger, en créer des copies techniques, le diffuser, le communiquer au public, le modifier, l'analyser, l'afficher et l'exécuter aux seules fins d'exploitation, de promotion et d'amélioration du Service.

Accord de licence aux autres utilisateurs

Vous concédez également à chaque utilisateur du Service une licence pour le monde entier, non exclusive et libre de droits permettant d'accéder à votre Contenu par le biais du Service, et d'utiliser ce Contenu (y compris le droit de le diffuser, le modifier, l'afficher ou l'exécuter). Le droit de reproduire votre contenu n'est cependant possible qu'avec votre autorisation tel qu'autorisé par les fonctionnalités du Service.

Durée de la licence

Les licences que vous accordez n'expirent qu'à la suppression du Contenu, comme décrit ci-dessous. Une fois le Contenu supprimé, les licences prennent fin, sauf lorsque le fonctionnement du Service, l'utilisation du Contenu autorisée avant la suppression, ou la loi l'exigent. Par exemple, si vous supprimez vous-même votre Contenu, LinkArts n'est pas tenu de (a) rappeler le Contenu que d'autres internautes utilisent via une fonctionnalité de visionnage hors connexion limitée, ou de (b) supprimer les copies que nous sommes obligés de conserver pour des raisons légales.

Suppression de votre Contenu

Vous pouvez supprimer votre Contenu du Service à tout moment.. Vous devez supprimer votre Contenu si vous ne possédez plus les droits requis par les présentes conditions.

Suppression de Contenu par LinkArts

S'il existe des raisons objectives et concrètes de croire qu'un élément de votre Contenu constitue un manquement aux termes de ce Contrat ou un risque pour LinkArts, nos utilisateurs ou des tiers, nous pouvons supprimer ou retirer tout ou partie dudit Contenu. Nous vous informerons de la raison de cette mesure, sauf s'il existe des raisons objectives et concrètes de croire que ceci pourrait : (a) enfreindre la loi, aller à l'encontre des directives des autorités chargées d'appliquer la loi, ou risquer de toute autre façon d'engager la responsabilité juridique de LinkArts ou celle

de nos Sociétés affiliées ; (b) compromettre une enquête ou l'intégrité ou le fonctionnement du Service ; ou (c) nuire de quelque façon que ce soit à nos utilisateurs, à des tiers, à LinkArts ou à ses Sociétés affiliées. Pour faire appel il vous suffit de contacter l'entité fournissant le site dont les coordonnées sont disponibles dans les Mentions légales.

Si vous pensez que vos droits d'auteur n'ont pas été respectés dans le cadre du Service, veuillez-nous en avertir en signalant le contenu ou, si cela est urgent, en contactant l'entité fournissant le site.

Nous répondons aux notifications d'atteinte présumée aux droits d'auteur que ces soit après un signalement par le biais du Service ou après avoir contacté l'entité fournissant le site. Les règles de LinkArts prévoient la clôture, dans certains cas, des comptes des personnes ayant enfreint le règlement à plusieurs reprises. Il vous sera cependant possible de faire appel.

Suspension et clôture de compte

Suspension et clôture par vous-même

Vous pouvez cesser d'utiliser le Service à tout moment. Si votre compte est suspendu par vous-même vous pourrez le reprendre à tout moment depuis votre page de profile.

Suspension et clôture de compte par LinkArts pour raison particulière

LinkArts peut suspendre ou clôturer vos accès, votre compte LinkArts ou l'accès de votre compte LinkArts à tout ou partie du Service si (a) vous commettez un manquement substantiel ou répété aux termes de ce Contrat, (b) nous sommes contraints d'agir afin de nous conformer à la loi ou à une décision de justice, ou (c) nous avons des motifs raisonnables de croire en une conduite susceptible d'engager la responsabilité de nos utilisateurs, de tiers, de LinkArts ou de ses Sociétés affiliées, ou de nuire de quelque façon que ce soit à ces derniers.

Clôture de compte par LinkArts pour modification du Service

LinkArts peut clôturer votre accès à votre compte LinkArts à tout ou partie du Service si nous avons des motifs raisonnables de croire que la mise à disposition du Service n'est plus commercialement viable.

Préavis de suspension ou de clôture

Dans le cas du signalement de votre compte LinkArts pour plagiats, contenus indésirables ou autres manquements indésirables, répétitifs et non conformes au Règlement de la communauté, votre compte recevra un « Strike ». Si vous atteignez les 3 « Strikes » votre compte sera démonétisé si vous bénéficiez des droits de rémunérations. Si vous atteignez les 4 « Strikes » votre compte sera suspendu. Dans le cas du signalement d'un de vos contenus pour les différents motifs cités précédemment, votre contenu sera retiré du site et vous recevrai un « Strike ». Si vous atteignez 3 « Strikes » votre compte sera suspendu.

Nous vous informerons de la raison pour laquelle votre compte a été suspendu ou clôturé, sauf s'il existe des raisons objectives et concrètes de croire que ceci pourrait : (a) enfreindre la loi, aller à l'encontre des directives des autorités chargées d'appliquer la loi, ou risquer de toute autre façon que ce soit d'engager notre responsabilité juridique ou celle de nos Sociétés affiliées ; (b) compromettre une enquête ou l'intégrité ou le fonctionnement du Service ; ou (c) nuire de quelque façon que ce soit à nos utilisateurs, à des tiers, à LinkArts ou à ses Sociétés affiliées. Dans le cas où LinkArts serait contraint de clôturer votre accès au Service dans le but d'apporter des modifications à ce dernier, nous vous fournirons, dans la mesure du possible, un délai raisonnable pour exporter votre Contenu du Service.

Effet de la suspension ou clôture de compte

Si votre compte LinkArts est clôturé ou si l'accès au Service est restreint, vous pouvez continuer d'utiliser certaines fonctionnalités du Service sans posséder de compte, et les termes de ce Contrat s'appliquent à une telle utilisation. Si vous pensez que votre compte Google a été clôturé par erreur, vous <u>pouvez faire appel en contactant</u> l'entité fournissant le site.